



NOUVEAUX SERVICES

OPPORTUNITES D'INITIATIVES

ASSOCIATIVES

DANS L'OFFRE DE SERVICES

DE GESTION DES FLUX

DE L'ENVIRONNEMENT

Note de cadrage

Réalisée par le cabinet Terra

Mars 2003

*Cette note de cadrage est téléchargeable
sur le site internet de l'Avise, rubrique « Bibliothèque ».*

<http://www.avise.org>

Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Économiques

37 rue Bergère -75 009 Paris - Tél : 01 53 25 02 25 - Fax : 01 53 25 02 2 - contact@avise.org

1. PREAMBULE

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a élaboré en 2002 une liste des principaux emplois mis en valeur par le programme « Nouveaux services, emplois jeunes » dans le domaine de l'environnement, liste issue de la synthèse des divers travaux conduits en matière d'identité professionnelle d'emplois en émergence.

Ces emplois sont classés en fonction de leur appartenance à l'une des quatre « finalités sociales » définies par la cellule nationale « Nouveaux Services », dont ceux listés ci-dessous sont définis comme « emplois prioritaires » du fait de leur intérêt qualitatif et quantitatif.

On peut considérer que cette entrée par les emplois est représentative de la situation actuelle et du potentiel de pérennisation des activités et des postes créés par le programme « Nouveaux services, emplois jeunes ».

Finalité sociale 1 : gestion durable des ressources

Emplois repères : Ambassadeur du tri
 Econome de flux et Conseiller en environnement domestique

Finalité sociale 2 : production d'aménités et de cadres de vie de qualité

Emplois repères : Agent d'environnement
 Animateur coordinateur en environnement

Finalité sociale 3 : Valorisation des patrimoines et des aménités

Emploi repère : Agent de valorisation du patrimoine

Finalités sociales 2 et 3 :

Emploi repère : Chef de projet en éco-développement

Finalité sociale 4 : Sensibilisation et éducation au développement durable

Emploi repère : Animateur éducateur en environnement

Cette note traite uniquement des domaines d'activités pour lesquels nous pensons que Avise peut le plus rapidement agir et que son action peut s'avérer à la fois efficace et attendue.

Ils relèvent de la « finalité sociale 1 : gestion durable des ressources », correspondant aux emplois suivants :

1. Ambassadeur de tri, (la communication de proximité sur la gestion de flux de déchets)
2. L'économe de flux et le conseiller en environnement domestique

Cette première approche n'exclut pas de s'intéresser dans un second temps aux opportunités existantes dans d'autres secteurs de l'environnement, en particulier celles pouvant recouper une offre marchande de type « travaux ruraux » :

1. L'éducation à l'environnement et les CPIE (qui peuvent au demeurant recouper les prestations étudiées ci-après)

2. Les services de gestion « des milieux naturels » et « espaces sensibles » (cours d'eau, littoral, forêt, montagne...)

Les deux grands domaines de flux (déchets et eau-énergie) sont les thèmes sur lesquels Terra intervient déjà, à la demande de l'ADEME, dans une perspective de pérennisation des postes créés sous statut emplois-jeunes, souvent dans les collectivités locales ou territoriales.

Nous les présentons ici dans la perspective plus dynamique de pérennisation nettement orientée vers le secteur privé (principalement associations, alors que la perspective de l'intervention pour l'ADEME vise essentiellement la pérennisation dans le secteur public).

De ce point de vue, les propriétés des activités traitées ci-dessous tiennent compte de celles ciblées par l'Avise :

**Caractéristiques recherchées d'activités environnementales
correspondant aux orientations du programme
« Nouveaux services » de l'Avise**

- ⇒ Le caractère novateur du service (en ce que son développement ne sera pas destructeur d'emplois existants)
 - Soit le développement du service génère une création nette d'emplois, soit il permet de pérenniser des emplois qui, à défaut, seraient supprimés au terme du soutien financier temporaire dont ils bénéficient (emplois-jeunes).
- ⇒ Une perspective de pérennité de la demande de service
- ⇒ Une solvabilité accessible et résultant des revenus du service vendu
 - L'enjeu n'étant pas nécessairement ici d'opérer un basculement de financements publics vers des financements privés, mais d'un financement au titre du traitement social du chômage vers la rétribution explicite d'un service environnemental rendu ; que ce service rendu (et vendu) procède d'un marché privé ou d'un marché public.
- ⇒ Une structure d'emploi de droit privé prioritairement associatif
- ⇒ Un potentiel d'essaimage et de reproductibilité, offrant des potentialités significatives pour l'emploi et au besoin duquel les ressources en ingénierie de l'Avise sont en mesure d'apporter une réponse efficace

2. COMMUNICATION DE PROXIMITE SUR LES COLLECTES SELECTIVES DE DECHETS (Ambassadeur ou médiateur du tri)

Description de l'activité, enjeux, impacts :

Les actions de communication de proximité sont destinées aux usagers des services municipaux de gestion des déchets (ménages, gardiens, artisans et commerçants...), et visent notamment à améliorer les performances des systèmes de collectes sélectives.

Elles sont le plus souvent associées à des missions de surveillance, diagnostic, conseils pratiques...

Les technologies de collecte et de traitement des déchets ménagers nécessitent la mise en œuvre d'une chaîne de prestations et d'équipements dont le nombre et la complexité s'accroissent avec le niveau de valorisation que l'on se propose d'atteindre. Les fonctions de communication, de pédagogie et de vigilance des ambassadeurs de tri sont le premier maillon (le plus en amont) de cette chaîne, puisqu'ils interviennent au niveau du comportement des « producteurs » de déchets que sont les ménages.

Ces fonctions visent à mettre en adéquation les pratiques d'élimination des ménages et en particulier, de tri à la source, avec les dispositifs municipaux de collectes sélectives.

Le premier résultat opérationnel attendu des ambassadeurs du tri est d'accroître les tonnages entrants pré-triés dans ces dispositifs de collecte sélective. Ces derniers représentent en effet pour les municipalités des frais d'exploitation majoritairement fixes (fréquence de tournées, parc d'équipements sur voie publique, gestion de déchetteries) qui diminueront par tonne avec l'accroissement de leurs taux d'utilisation.

Le second résultat opérationnel du métier d'ambassadeur de tri est la qualité d'application par les ménages des consignes de tri à la source, laquelle induit un effet économique direct en réduisant les taux de refus des centres de tri réceptionnant les collectes sélectives multi-matériaux.

Pour fixer les idées, réduire de 25 à 30 % le taux de refus (matériaux non recyclables) en centres de tri, peut représenter pour une collectivité de 100 000 habitants une économie de l'ordre de 0,45 € par habitant et par an, soit 45 000 € composée de coûts d'élimination évités ou/et de recettes de valorisation ajoutées.

Emplois, structures d'emplois (aujourd'hui)

2 000 à 2 500 personnes occupent des postes autour d'intitulés de type ambassadeur, médiateur ou conseiller du tri ou de collecte sélective.

80% sont sous statut emplois-jeunes, les autres étant des agents techniques de fonction publique territoriale affectés à cette mission.

L'employeur-type est une collectivité locale ; de manière plus exceptionnelle une association intervenant pour le compte d'une ou de plusieurs collectivités locales.

A noter, la société Eco-Emballages, en application du principe « pollueur-payeur », apporte des financements privés aux collectivités locales pour que soient atteints des objectifs réglementés de taux de recyclage d'emballages ménagers. Une part de ces fonds est

explicitement affectée au cofinancement des salaires de 1 800 ambassadeurs de tri, sous statut emplois-jeunes (convention directe Eco-Emballages / CNASEA).

Si ce cofinancement n'a pas vocation à être pérennisé au-delà du programme emplois-jeunes, il montre l'intérêt pour cette activité et la possibilité de mobiliser des financements privés.

Pérennité de la demande en communication de proximité

On a pu penser que la fonction d'ambassadeur du tri ne correspondait qu'au besoin temporaire que serait celui de la mise en place des collectes sélectives d'emballages ménagers, domaine technique largement majoritaire aujourd'hui pour les effectifs d'ambassadeurs en place.

Jusqu'au début des années 90, le développement de la valorisation des déchets essentiellement par récupération d'énergie n'induit peu ou pas de demande de modification du comportement des ménages (leurs déchets restent amalgamés). A partir de 1992, celles-ci apparaissent impératives par la prescription réglementée d'objectifs de recyclage matière, entraînant le développement de collectes séparées de fractions nécessairement pré-triées par les ménages.

C'est prioritairement la fraction sèche (emballage, journaux, magazines) qui est collectée sélectivement. La part de la population ainsi desservie passe de 20 à 61 % entre fin 97 et fin 2000, c'est à dire au cours de la période où se créent près de 2 000 postes d'ambassadeurs de tri.

On atteint aujourd'hui un taux de recyclage du gisement des emballages ménagers de l'ordre de 55% (2/3 des français desservis par la collecte sélective), auquel s'ajoute un taux de valorisation énergétique de 10% du gisement.

On notera qu'une durée de dix ans aura été nécessaire pour atteindre ces résultats, après la promulgation du cadre réglementaire initial, tout en sachant que l'Union européenne est en cours de révision à la hausse de ses objectifs de recyclage.

Le fait important à mémoriser est que les résultats atteints ne sont jamais définitivement acquis sans recourir à des interventions de relance, de vigilance, d'alerte et de renouvellement de messages qui sont les missions des ambassadeurs du tri.

Maintenir les performances actuelles et répondre aux objectifs réglementés de progression des taux de recyclage dans le secteur des emballages justifient par eux-mêmes la pérennisation des emplois d'ambassadeur du tri.

C'est dire que les nouveaux cadres réglementés de recyclage aujourd'hui émergents et visant d'autres matériaux que les emballages, ouvrent pour les ambassadeurs du tri une large perspective de durée quant à l'exercice de leur mission.

- ⇒ La refonte de la loi déchet prévue en 2004 va entraîner une redistribution fondamentale des responsabilités de gestion des déchets de grande consommation entre municipalités et branches professionnelles.
- ⇒ Les politiques européennes induisent aujourd'hui de nouveaux champs de prescriptions d'objectifs de valorisation de déchets qui renvoient à leur tour sur le

comportement des usagers : on citera ici l'obligation de collecte sélective (et par conséquent de pré-tri) de déchets spéciaux (dangereux) que sont par exemple, les piles et les accumulateurs.

Les directives, règlements européens et décrets nationaux annoncent des modifications majeures sur le comportement et les pratiques d'élimination des ménages, mais aussi sur celles de secteurs professionnels entiers en particulier dans la distribution, dans les professions du bâtiment ou de l'automobile : recyclage des pneus, des appareils électriques et électroniques, des déchets de l'automobile, des déchets de chantiers, des déchets agricoles, etc.

Les collectivités vont devoir mettre en œuvre des stratégies de communication appropriées, auprès des usagers et des professionnels, de plus en plus complexes et ceci pour de nombreuses années.

L'ampleur de ces évolutions ouvre de larges espaces à des besoins de communications et de régulations de pratiques d'acteurs au niveau territorial.

Avec cet arrière-plan, plusieurs axes ou dynamiques de développement sont envisageables, qui peuvent être conduits séparément, successivement ou simultanément.

A. La pérennisation des emplois par les collectivités locales :

La communication de proximité et les prestations associées (vigilances, diagnostics, suivis, ...) sont des fonctions qui s'intègrent explicitement dans le champ des interventions obligatoires des collectivités locales, en l'occurrence la gestion, déléguée ou non, des déchets ménagers.

En conséquence, l'employeur est aujourd'hui, à de rares exceptions près, une collectivité locale. La communication de proximité a pu être une mission dévolue, temporairement et à temps partiel, à un agent technique de la fonction publique territoriale, mais la grande majorité des embauches se sont déroulées entre 1997 et 2001, en jouant de la concomitance entre la mise en œuvre du dispositif « Nouveaux services, emplois jeunes » et celle de la collecte sélective d'emballages.

Celle-ci déclenche en effet pour les collectivités un besoin nouveau, celui d'organiser une communication sur les consignes de tri, mais génère aussi un surcroît net de volume de travail pour les services techniques (par la complexification croissante des systèmes territoriaux de collecte, tri et traitement des déchets).

Les postes d'ambassadeurs de tri, outre le développement du service de communication, tendent également à délester la charge de travail des agents techniques, sous différents aspects.

Mais dans les collectivités, le service rendu est généralement « masqué » : au poids de l'effet d'aubaine dans les décisions passées d'embauches, s'ajoute la difficulté à prendre conscience et à mesurer d'une part, à répercuter sur une ligne budgétaire appropriée d'autre part, les bénéfices financiers et les améliorations de performances environnementales résultant de la communication de proximité.

Ainsi, contraintes d'une part par la nécessité de contenir un budget « à masse salariale constante », et n'ayant pas conscience d'autre part de l'intérêt du service rendu et des économies réalisées, la plupart des collectivités n'envisagent pas spontanément la pérennisation des postes créés par l'« effet d'aubaine » du programme « Nouveaux services, emplois jeunes » : c'est l'objet de l'action menée par l'ADEME avec divers partenaires que de leur (dé)montrer la nécessité du maintien du service.

Il est probable que certaines collectivités, sensibilisées aux arguments (et profitant, par exemple, de départs à la retraite) intégreront ces postes dans la fonction publique territoriale.

Pour les autres, plus petites ou plus contraintes sur un plan budgétaire, l'achat de prestations de service de communication de proximité pourra représenter une solution adaptée, sous réserve qu'une offre de service existe localement, ce qui est (très) rarement le cas.

B. Construire une offre de service alternative :

La communication de proximité est un besoin croissant appelé à une large diversification, mettant à jour des perspectives de construction d'une offre alternative à l'intégration dans la fonction publique territoriale qui doit pouvoir être proposée aux collectivités locales.

Les services initialement assurés par les « ambassadeurs du tri » sont appelés à répondre à d'autres besoins, cibles et territoire :

Elargissement de l'offre dans le champ des déchets

▪ **De nouveaux types de déchets**

Diversification des thématiques de communication « déchets » ; majoritairement centrées aujourd'hui sur les emballages, elles devront rapidement évoluer sur un nombre croissant d'autres catégories de déchets objets des réglementations nouvelles en préparation : déchets électroniques, déchets de chantiers, pneus, films et emballages agricoles, déchets de garages, etc...

▪ **D'autres cibles**

Les cibles visées par la communication de proximité seront élargies :

- Diversification des clients cibles : collectivités locales, syndicats intercommunaux, conseil généraux, organisations consulaires, secteurs professionnels, ...
- Diversification des thématiques qui implique de toucher (en sus des ménages) des cibles professionnelles, et de travailler à l'articulation territoriale entre « ménages » et « secteurs professionnels ».

▪ **D'autres territoires**

Extension du territoire géographique de prospection (cf. association TOUBITRI de Nantes : interventions à Rennes).

▪ **Une gamme de services élargie**

- Enrichissement de l'offre de communication : conception de supports, planification de campagnes, offres de mesures d'impacts, mise à disposition de moyens temporaires (y compris la mise à disposition de personnel)...
- Flexibilité de l'offre de communication : en proposant des actions ponctuelles et à la carte, aux moments clés où les besoins s'expriment prioritairement, actions calées sur le calendrier des évolutions de systèmes déchets distincts pour chaque collectivité par exemple.

Elargissement de l'offre de communication de proximité en dehors du champ des déchets

Diversification de l'offre à d'autres thématiques que les déchets, intégrant les autres flux de l'environnement, répondant à d'autres besoins des mêmes profils de clientèles ou de cibles : consommations en eau, en énergie, assainissement individuel, ...

La combinaison de l'élargissement des thématiques couvertes (autres déchets, autres flux), des cibles, des territoires et des services offerts, est favorable à l'atteinte des « effets de seuil », nécessaire pour envisager le rattachement de prestations de services de communication de proximité à une structure associative offrant un service sur honoraires à un panel de collectivités, à une échelle locale, départementale, voire inter-départementale.

Des porteurs de projets à identifier

Les structures associatives existantes susceptibles de proposer ce nouveau service aux collectivités sont à identifier (voire à créer) : les réseaux de type T.E.E. (Territoires Emplois Environnement) peuvent utilement y contribuer.

Des associations compétentes sur un point d'entrée sectoriel, disposant d'une qualification sur un type de flux, peuvent élargir leur offre aux trois flux de l'environnement.

D'autres associations, fragilisées par la fin du dispositif « Nouveaux services, emplois-jeunes » ou du fait qu'elles sont mono-activité ou mono-client seront renforcées par l'intégration d'une nouvelle offre élargie.

Plus généralement, la diversité de profils et d'histoires d'associations favorisent l'émergence d'associations susceptibles localement de relever le défi.

Un dispositif de support et d'appui devra être construit : sélection des porteurs, fourniture d'un cadre des études territoriales préalables, structuration de l'offre, supports de communication de l'offre aux collectivités, tous les outils de création, de gestion et de développement de nouveaux services...

Initiatives, actions ou ressources disponibles

L'ADEME publiera au second trimestre 2003 un dossier argumentaire (en cours de réalisation par l'AFPA et TERRA) portant sur les raisons et modalités de pérennisation des emplois-jeunes ambassadeurs du tri.

A la même échéance sera achevée une méthode de mesure de l'impact économique de la communication de proximité sur les coûts de gestion des collectes sélectives d'emballages ménagers (TERRA pour l'ADEME Ile de France).

Ces supports, disponibles aux réseaux T.E.E., DIREN, A.M.F, Eco-MAIRES, etc...ciblent prioritairement l'employeur municipal, mais conservent tout leur intérêt pour des initiatives associatives.

3. ECONOMES DE FLUX : EAU ET ENERGIE

Description de l'activité, enjeux, impacts

L'activité porte sur la gestion d'initiatives concourant à réduire les consommations en eau et en énergie, dans deux « espaces » d'interventions bien différenciés :

- 1) Celui des patrimoines immobiliers d'usages collectifs ; à titre d'exemple : bâtiments municipaux, tertiaires, techniques, sportifs ou scolaire, bâtiments hospitaliers, lycées, internats, maisons de retraite, entreprises, ...

Les missions de l'économe de flux articulent dans ce cas des fonctions de diagnostic, d'optimisation des procédures, des pratiques et des différents facteurs d'optimisation de consommation de flux, le suivi des consommations, la révision des conditions tarifaires, le suivi de la gestion des opérateurs de maintenance, la prescription des améliorations et l'éducation des usagers.

- 2) Celui de l'espace privé résidentiel des ménages, élargi aux parties communes d'immeubles ; dans ce second cas il s'agit davantage d'une activité dite de « conseil en environnement domestique », visant les ménages (associations de locataires, de quartier, de co-propriétaires, syndics, ...)

Ses missions, principalement pédagogiques et éducatives, ont pour but d'agir au plus près de l'utilisateur, sur ses comportements de consommateur d'eau et d'énergie ; il doit d'abord les informer puis les accompagner dans les changements possibles au quotidien et, fréquemment, dans la résolution des problèmes d'impayés.

Le conseil peut être apporté à domicile, sur des points d'accueils, lors de réunions ad hoc, etc.

Une politique volontaire de réduction des consommations en eau et en énergie porte ses effets sur trois plans :

- **Environnemental**, par la préservation de la ressource en eau et en énergies fossiles, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diffusion d'une sensibilité environnementale ;
- **Social**, par l'allègement des charges des consommateurs, la baisse des impayés, l'amélioration de la qualité de vie et par le potentiel d'emplois nouveaux d'économies de flux
- **Economique**, par la réduction des charges d'exploitation, le développement et la vulgarisation de marchés d'équipements de régulation, de services d'installations et de contrôles de consommations.

L'économie de flux, en ce sens, est exemplaire d'une authentique démarche de développement durable. La création de l'emploi d'économe de flux est, en outre, le type même de « l'investissement » conjuguant bénéfices environnementaux et rentabilité financière.

A une solvabilisation exceptionnellement rapide de son coût, l'emploi d'économe de flux apporte d'autres intérêts :

- La sécurité des usagers et la prévention de risques sanitaires (sécurité électrique, eau sans plomb, désamiantage d'équipements, froid sanitaire...);
- La prévention de risques matériels et les coûts évités qui en résultent (dégâts des eaux, dégradations, durabilité des équipements, charges d'assurances...);
- La qualité des flux et le confort de leurs applications (qualité de l'eau et de l'air, du chauffage, de l'éclairage...);
- La création de liens nouveaux entre l'exploitant d'un ouvrage et ses usagers dans une démarche où l'intérêt de chacun et l'intérêt général se rejoignent.

Emplois, structures d'emploi

On peut estimer l'effectif actuel d'économies de flux, et de manière prépondérante de conseillers en environnement domestique, entre 500 et 1000 personnes, avec deux typologies d'employeurs :

- l'économe de flux : les collectivités publiques ou privées en charge de la gestion d'un parc de bâtiments et qui par conséquent tirent directement les « dividendes » des économies financières de consommation réalisées.
- le conseiller en environnement domestique : des bailleurs de l'habitat, social ou non, des associations proches des collectivités locales, des antennes d'information et de médiations sociales de collectivités locales, des régies de quartier, des associations de consommateurs, des « Point Infos Energie », des Centres Communaux d'Action Sociale... ;

A noter qu'il n'est pas rare d'observer dans une association ou dans un groupement d'employeurs, la participation conjointe de collectivités locales, de bailleurs sociaux, de fournisseurs d'énergie, ou encore de distributeurs d'eau.

Perspectives de développement

Sur un domaine environnemental commun de réduction des consommations et des factures de flux, on constate à l'évidence que l'on est en présence de deux problématiques distinctes de développement, même si elles partagent quelques critères transversaux de faisabilité.

Dans le cas des consommations de patrimoine bâti collectif, le rapport entre le coût de la mission et les niveaux d'économies durablement réalisées est le principal déterminant. Reste qu'aucun contexte d'intervention n'étant identique, la démonstration de rentabilité ne peut être véritablement chiffrée qu'après que la mission se soit déroulée (ou le poste créé) et, par ailleurs, à l'instar de ce que nous signalions pour les ambassadeurs du tri, faudrait-il aussi que l'organisation budgétaire et comptable puisse rendre visiblement compte de ces bénéfices.

Pour fixer les idées et sur la base de résultats connus dans la gestion de patrimoine des collectivités locales, on peut raisonnablement attendre de la création de la fonction économe de flux une réduction de dépenses en eau et en énergie de l'ordre de 10 % ; celles-ci étant en moyenne de 36,60 €/habitant et par an.

En théorie, le coût d'un poste de 36 600 € pourrait ainsi être solvabilisé par les économies de flux réalisées sur une commune de 10 000 habitants.

De plus, nombres d'emplois font l'objet d'une hybridation de financements entre l'ADEME, les Agences de l'eau, les conseils régionaux et généraux.

Dans le cas des conseillers en environnement domestique, les bénéficiaires sont multiples :

- les bailleurs (amélioration de l'habitat, prévention, entretien),
- les usagers (économies),
- la collectivité (éducation/sensibilisation à l'environnement, lutte contre le gaspillage) et de plus, dans certains cas (habitat social) :
- les fournisseurs d'eau et d'énergie (baisse des impayés),
- les services d'action sociale (réduction et prévention du surendettement et du recours aux aides sociales)

Les bénéfices sont donc nombreux, mais diffus. L'intérêt de ces emplois pour les collectivités locales et pour les divers intervenants les conduisent souvent à partager le coût de ces emplois par une approche territoriale et/ou partenariale, par des emplois partagés : les CEP, « Conseil en Energie Partagé » (cf Rennes Métropole).

Pérennité de la demande

Toutes les observations de terrain convergent pour indiquer que les bénéfices, souvent spectaculaires, de l'intervention des **économistes de flux** sont très rapidement remis en cause si leur mission est interrompue : il faut pérenniser l'action pour installer les résultats sur la durée.

Les acquis structurants en termes de pratiques, de procédures et de mobilisation d'acteurs sont rapidement perdus, si la mission de veille, d'animation, de coordination, de suivi et d'affichage des résultats n'est plus assurée.

En outre, la nature des problèmes à résoudre dans la gestion d'un parc d'ouvrages et d'équipements évolue nécessairement dans le temps : travaux neufs, réhabilitations, aménagements, modifications d'affectations... impliquant des interventions spécifiques, l'actualisation de consignes et de tableaux de bord, etc.

Quant au **conseiller en environnement domestique**, il est clair qu'il a devant lui un chantier permanent, par le renouvellement des habitants, la récurrence des micro-incidents à corriger (analyses de consommations de flux), l'évolution de la réglementation (notamment en matière de plomb, et plus largement relative à la santé, comme la qualité de l'air dans l'habitat), y compris les programmes « ciblés » dans les moments particuliers lors de travaux d'entretien ou de rénovation (préconisations d'isolation, d'installations de régulation), ...

Il faut donc se garder de penser que le repérage et la résolution de sources de « gaspillage » n'est qu'une nécessité temporaire, en particulier quand le recrutement s'inscrit dans un dispositif de traitement social du chômage – tel que le programme « nouveaux services, emplois jeunes » – lui-même temporaire).

Pérenniser l'activité par des structures d'emplois à géométrie variable

Dans la pratique, les effets d'un programme d'économie de flux s'expriment par étape et se consolident dans la durée. S'ils peuvent être largement significatifs et économiquement rentables dès les premières étapes dans le cas de gestion d'ouvrages gros consommateurs, cela paraît moins évident pour des petites communes.

Plusieurs formules sont envisageables pour répondre à ces situations, en permettant à la fois de créer un poste motivant et qualifié et de répondre aux besoins d'économie de gestionnaires de petite taille.

L'emploi peut être créé dans le cadre d'un G.E.I.Q. (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) regroupant des bailleurs, des distributeurs d'eau ou d'énergie, des collectivités...), ou d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (en ajoutant, si nécessaire, l'économie de l'eau et de l'énergie dans ses vocations). Certains de ces syndicats gèrent des domaines d'interventions « à la carte », ce qui permet « individuellement » aux communes d'adhérer ou non à l'option considérée.

Il est également envisageable de créer une association ad hoc ou d'utiliser les compétences d'une association existante et contractualiser avec elles des missions qu'elles pourront assurer pour plusieurs donneurs d'ordre (communes, bailleurs, fournisseurs d'énergie ou d'eau...).

C'est globalement appliquer sous différentes formules le concept de « Conseil en économie de flux partagé ».

Des champs d'interventions élargis aux niveaux des publics, des flux et des missions.

Afin d'inscrire la création et la professionnalisation d'un poste à plein temps dans la durée, le champ d'action de l'économiste de flux pourra être élargi à de nouveaux espaces d'interventions : transport, voirie, secteur agricole, sensibilisation des agents économiques locaux du secteur privé, gestion des eaux pluviales, contribution aux choix d'énergies renouvelables, etc.

Sur l'eau par exemple, le champ pourra être étendu d'une communication sur la consommation d'eau en habitat vertical vers l'assainissement individuel (objet d'une nouvelle réglementation pour les résidents de maisons individuelles).

Lors de la délivrance de permis de construire, les communes peuvent proposer un diagnostic thermique par exemple...

Comme les « ambassadeurs du tri » peuvent élargir leurs champs d'actions à d'autres flux (énergie, eau), les économistes de flux et les conseillers en environnement domestique peuvent élargir leur communication de proximité au secteur de la gestion des déchets : consignes de tri, déchets spéciaux (par exemple aux déchets de soins), etc.

4. CONCLUSION

Une demande de communication de proximité solvable

La demande de ces services (communication de proximité sur les flux de déchets, économies de flux) existe : elle a été jusque là principalement satisfaite par les emplois créés principalement au sein des collectivités locales sous statut « emplois-jeunes ».

Pour les « ambassadeurs du tri », le problème se pose davantage en terme de maintien des effectifs que de création additionnelle, à l'issue des soutiens de l'Etat pour les « emplois-jeunes » : convaincre les collectivités locales de la nécessité du maintien du service, en intégrant les postes créés ou en achetant une prestation de services.

La création d'emploi d'économies de flux, conjuguant des bénéfices environnementaux, sociaux, et économiques, est exemplaire d'une authentique démarche de développement durable.

Pour constituer une offre marchande, les perspectives de développement favorables au maintien d'emplois sont réelles.

Proposer une offre alternative

Ce qui précède désigne la possibilité d'établir, à travers l'évolution de l'offre de services, des profils et des qualifications de postes, des passerelles entre les trois flux : déchets, eau, énergie ; voire d'étudier en fonction des contextes territoriaux et historiques particuliers, en quoi l'intégration de deux ou trois flux conditionne la faisabilité d'un projet. Très probablement, il semble pertinent d'intervenir simultanément sur les trois flux : déchets, eau, énergie pour pérenniser avec le maximum de garantie les emplois qui peuvent être créés (ou maintenus, dans le cas des ambassadeurs du tri).

Il semble bien que l'élargissement de l'offre de service de communication de proximité, cumulé à la flexibilité de l'offre permettant d'apporter des réponses au cas par cas constituent la principale clé de la solvabilisation.

Autant la logique institutionnelle de création d'un poste relevant de la fonction publique territoriale conduit à un emploi permanent, spécialisé sur une fonction, voire une tâche, la proposition de création d'emplois dans des structures associatives permet d'apporter des réponses au cas par cas, souples, temporaires sur des territoires limités, assurant des missions élargies couvrant plusieurs champs.

Les conditions de pérennisation (hors intégration dans la fonction publique territoriale) peuvent ainsi être réunies pour structurer une offre associative constituant une plate-forme et une unité de gestion autonome pour le redéploiement, l'enrichissement et la diversification des services proposés et des clientèles visées.

Le défi à relever consiste désormais

- à identifier les associations en capacité d'élaborer une offre adaptable au cas par cas et à les aider à structurer un nouveau service.
- à démontrer aux collectivités les économies réalisées et la « rentabilité » de l'achat de services de communication de proximité.

Le maillage d'acteurs mobilisés tels l'ADEME, les agences de l'Eau, EDF/GDF, les Eco-Maires, l'A.M.F., les C.L.E.R., T.E.E., Eco-emballages, etc. devrait y contribuer.